

# RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au deuxième étage de l'Hôtel-de-Ville de Dégelis, le 28 JANVIER 2015 à 19:30 heures.

**PRÉSENCES :** M. Yvon Tremblay (Biencourt), M. Simon Potvin (Dégelis), M. Elzéar Lepage (Lac-des-Aigles), M. Fernand Albert (Lejeune), M. Patrick Michaud (Packington), M. Raymond Gagné (Pohénégamook), M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue), M. Gaston Chenard (St-Athanase), M. Alain Dubé (St-Eusèbe), Mme Céline Dubé-Ouellet (St-Juste-du-Lac), M. Gilles Pelletier (St-Louis-du-Ha! Ha!), M. Alain Malenfant (Squatec), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Gilles Garon (Témiscouata-sur-le-Lac).  
Assistent également Mme Krystel Rousseau et M. Maxime Groleau (RIDT).

1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Gilles Garon.

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par Mme Céline Dubé-Ouellet, d'adopter l'ordre du jour proposé et de garder le point varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-1049**

2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE (19 NOVEMBRE 2014)**

M. Maxime Groleau effectue un rapide retour sur le procès-verbal.

M. Gilles Garon demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires. Aucune question ou commentaire.

Il est proposé par M. Elzéar Lepage, appuyé par M. Alain Dubé, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 19 novembre 2014 soit accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-1050**

3) **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

M. Maxime Groleau effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par M. Patrick Michaud, appuyé par M. Elzéar Lepage, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soit acceptées.

**COMPTES PAYÉS AU 28 JANVIER 2015 :**

COOL Distribution Inc	72,85 \$
Caisse Pop. Des Trois lacs	535,12 \$
Caisse Pop. De Cabano	143,08 \$
Caisse Pop. De St-Juste-du-Lac	164,64 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	225,20 \$
TD Mutual Fund Shareholder services	521,64 \$
Banque Nationale REER	300,28 \$
Caisse Pop. Des Trois Lacs	20 000,00 \$
9256-3626 Québec Inc	1 149,75 \$
Acklands Grainger	252,95 \$

COMAQ	523,14 \$
Conteneurs KRT Inc	12 182,81 \$
Éco-L'Eau	919,80 \$
Équipement de protection du Témis	133,74 \$
Équipements Sigma Inc	83,23 \$
Excavation S.M. Inc	988,79 \$
Excavation Soucy	957,74 \$
Excavation Tanguay Inc	189,71 \$
Groleau Maxime	65,00 \$
Groupe Dynaco inc	701,99 \$
Imprimerie Excel inc	2 353,52 \$
La Buanderie de R-D-L Ltée	26,45 \$
Laboratoire d'Expertise de R-D-L	356,88 \$
Laurentide Re/Sources Inc	4 228,30 \$
Location Roxwill	6,50 \$
Levasseur Environnement inc	154 995,48 \$
Maheu & Maheu	128,77 \$
Municipalité de Dégelis	1 626,53 \$
Nova Envirocom	764,08 \$
Place du Travailleur enr.	216,15 \$
Potvin Jacinthe	61,60 \$
Rousseau Krystel	141,50 \$
Sani-Lang inc	8 623,93 \$
Services Sinistres express	1 203,29 \$
Société V.I.A. inc.	7 006,05 \$
Webetic.com	160,83 \$
Malenfant Alain	54,00 \$
Beaulieu Richard	52,00 \$
Gagné Raymond	54,00 \$
Dubé-Ouellet Céline	22,00 \$
Dubé Richard F.	45,00 \$
Dubé Alain	24,00 \$
Robert David	23,00 \$
Lepage Elzéar	61,00 \$
Albert Fernand	30,01 \$
Pelletier Pierrette	13,00 \$
Lévesque Ouellet Keven	43,00 \$
Michaud Patrick	15,00 \$
Tremblay Yvon	54,00 \$
Pelletier Gilles	31,00 \$
Pelletier Claude	41,00 \$
Chénard Gaston	77,01 \$
La Capitale	2 785,60 \$
Transport Guy Levasseur inc	413,91 \$
Pièces Témis inc	0,36 \$
Marisol Dionne Graphiste	270,00 \$
Transport Baseley	1 080,77 \$
Solutions Témis inc	92,72 \$
Bell Canada (ligne 1-800)	40,22 \$
TD Mutual Fund Shareholder services	521,64 \$
Caisse Pop. Des Trois Lacs REER	534,16 \$
Banque Nationale REER	300,28 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	225,20 \$
Caisse Pop. De Cabano	146,38 \$
Caisse Pop. De St-Juste-du-Lac	185,24 \$
Revue au Devoir de L'APPQ	331,13 \$
AGAT Laboratoires	1 699,39 \$
Weight-Tronix Canada	712,85 \$

Conteneurs KRT inc	6 881,01 \$
9256-3626 Québec Inc	574,87 \$
Dicom Express	66,33 \$
Éco-L'Eau	137,97 \$
Équipements Sigma Inc	132,00 \$
Excavation Soucy	237,13 \$
Garage Michel Morin	179,36 \$
Groupe Dynaco inc	25,30 \$
Horizon CFVD	548,43 \$
IDC Informatique	462,14 \$
Info-Dimanche	554,18 \$
Jean C. Dupont	122,13 \$
Laboratoire Biologie Aménagement	390,92 \$
La Buanderie Rivière-du-Loup Ltée	294,35 \$
Les Pétroles R. Turmel Inc	3 166,46 \$
La Capitale	2 785,60 \$
Place du Travailleur enr.	183,91 \$
Ministre des Finances	51 111,05 \$
Location Roxwill	11,00 \$
Potvin Jacinthe	13,00 \$
Promutuels des Riverains	9 605,27 \$
Municipalité de Dégelis	10 969,61 \$
Solutions Témis inc	57,68 \$
Distribution Jora compost Canada Inc	993,38 \$
Levasseur Environnement inc	277 964,03 \$
Services sanitaires A. Deschênes Inc	97 431,63 \$
Transport Guy Levasseur unc	14 856,50 \$
Société V.I.A. inc.	8 763,58 \$
Caisse Pop. Des Trois-Lacs REER	490,56 \$
Caisse Pop. De St-Juste-du-Lac REER	102,92 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	112,60 \$
TD Mutual Fund Shareholder services	534,16 \$
Caisse Pop. De Cabano	109,80 \$
Banque Nationale REER	300,28 \$
Caisse Pop. Des Trois-Lacs REER	20 000,00 \$
<b>Total payés:</b>	<b>742 159,33 \$</b>

COMPTES À PAYER AU 28 JANVIER 2015 :

Éco-L'eau	459,90 \$
Gravier Bérubé & Fils	862,31 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup	11,50 \$
Laurentide Re/Sources	1 617,55 \$
Location Roxwill	11,00 \$
Sani-Lang inc	786,47 \$
Société V.I.A.	519,69 \$
Hydro-Québec	1 512,79 \$
Jililiane Ross	362,70 \$
Éco-L'eau	459,90 \$
Gravier Bérubé & Fils	862,31 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup	11,50 \$
Laurentide Re/Sources	1 617,55 \$
Location Roxwill	11,00 \$
Sani-Lang inc	786,47 \$
Société V.I.A.	519,69 \$
<b>Total à payer:</b>	<b>10 329,67 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-1051**

#### 4) COLLECTE ET TRANSPORT

##### a) Suivi du début de contrat – Services Sanitaires Alain Deschênes

M. Maxime Groleau brosse un portrait des premières semaines de collecte avec le nouveau transporteur. Somme toute, le début de contrat se déroule bien. Du côté des citoyens, certaines plaintes liées à la collecte des bacs roulants ont été rapportées, au sujet de bacs oubliés, mal replacés ou vidés partiellement, ainsi que de matières laissées sur place. Il y a également eu une période d'adaptation chez les citoyens et certaines habitudes prises par le passé ont dû être modifiées (surplus de matières récurrents, bacs mis le matin de la collecte, entrées dans les chemins privés).

Au sujet des puces RFID, la RIDT est très satisfaite du système. Les économies prévues sont présentes. Il y a eu quelques ajustements dans les fréquences de levées, mais jusqu'à maintenant, le système démontre son efficacité.

#### 5) ADMINISTRATION

##### a) Entente – Traitement des matières recyclables

La RIDT avait fait une demande au Ministre du MAMOT pour une exemption d'aller en appel d'offre pour l'entente de traitement des matières recyclables. Une lettre de refus nous avait été transmise le 16 septembre dernier mais de nouveaux éléments avaient permis de remettre la demande sur le bureau du Ministre.

Même si la RIDT n'a pas reçu de nouvelle réponse officielle à cette date, il s'avérerait que l'autorisation ne soit pas accordée. La RIDT devra donc aller en appel d'offre pour le traitement de ces matières recyclables.

Dans un premier temps, afin de répondre aux délais réglementaires et au fait que le contrat précédent venait à échéance le 31 décembre 2014, la RIDT pourrait donner de gré-à-gré un contrat de 3 mois pour le traitement de ces matières recyclables. La Société VIA serait prête à utiliser les mêmes termes que l'entente qui vient de se terminer, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2015.

Le prix était de 34,90 \$ la tonne avant taxes.

Cette période permettra à la RIDT de monter un appel d'offre répondant à nos besoins. Les éléments importants seraient les suivants :

- La RIDT travaille sur un projet global de gestion des matières résiduelles en lien avec les matières organiques mais aussi avec les matières recyclables.

**Le contrat sera donc attribué pour un (1) an seulement.**

- Le transporteur responsable de la collecte de ces matières n'a pas prévu de crédit pour la RIDT si un centre de transbordement était implanté au Témiscouata.

**Le lieu de dépôt prévu au contrat doit être situé sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup.**

**Un soumissionnaire pourrait cependant décider d'implanter un centre de transbordement au Témiscouata. La RIDT devra en accepter l'emplacement et le mode d'opération. Toutes les opérations de ce**

**centre de transbordement seront à la charge du soumissionnaire et devront être incluses dans le prix à la tonne soumis.**

- On prévoit un tonnage annuel de 2 400 tonnes et pas d'augmentation significative de prix.  
**L'appel d'offre sera fait sur invitation car pour un montant inférieur à 100 000 \$ taxes incluses.**

Il est proposé par M. Simon Potvin, appuyé par M. Gilles Pelletier, que le contrat de traitement des matières recyclables entre la RIDT et la Société V.I.A. échu depuis le 31 décembre 2014 soit prolongé pour une période de trois mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**no réso**

Il est proposé par M. Fernand Albert et appuyé par Mme Céline Dubé-Ouellet de procéder à un appel d'offre sur invitation pour l'attribution du contrat de traitement des matières recyclables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**no réso**

**b) Placement des réserves LET versus garanties MDDELCC**

La RIDT dispose de plusieurs placements garantis à la Banque Manuvie. Ils concernent tous les réserves pour les lieux d'enfouissement.

Un placement venu à échéance au début du mois de janvier (64 800 \$) ainsi que le montant des réserves prévues pour 2014 (57 600 \$) doivent être placés dans un nouveau CPG. Le montant total est de 122 400 \$.

Selon les taux d'intérêts en vigueur en date du 28 janvier 2015, il est proposé par M. Claude H. Pelletier et appuyé par M. Raymond Gagné d'autoriser le placement de 122 400\$ à la Banque Manuvie, sur une période de deux ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**no réso**

**c) Assurances 2015**

M. Maxime Groleau présente les coûts des assurances des biens de la RIDT. Les membres du C.A. suggèrent de vérifier les économies possibles auprès de la firme en ajustant les montants de certaines franchises.

Il est proposé par Mme Céline Dubé-Ouellet, appuyé par M. Alain Dubé, de conserver la firme d'assurances *Promutuel de L'Estuaire* comme assureur des biens de la RIDT.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-1054**

**d) Facturation des quotes-parts aux municipalités**

la RIDT va procéder à la facturation des quotes-parts aux 19 municipalités au courant du mois de février.

Afin de faciliter la gestion des liquidités dans certaines municipalités et permettre aux paiements des taxes de rentrer, le montant annuel des quotes-parts est divisé en 10 factures égales (au lieu de 12).

En contrepartie, il est très important que chaque municipalité respecte les dates de paiements de ces factures soit début mars pour la première et chaque début de mois par la suite. Un petit rappel sera transmis aux municipalités.

e) **Refinancement emprunt**

La RIDT va devoir procéder à un refinancement d'emprunt qui arrive à échéance le 28 avril 2015. L'adjudication est prévue lors de la rencontre du 18 mars prochain. Un montant de 1 300 800 \$ doit être refinancé.

Il est nécessaire de savoir, avant les appels d'offre, si la RIDT assumera les éventuels frais d'émission à même ses revenus de l'année ou bien s'ils devront être financés.

Dans le cas où la RIDT doit assumer les frais d'émission, il est proposé par M. Fernand Albert et appuyé par M. Alain Malenfant d'assumer ces frais à même le budget courant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-1019**

f) **Entente de travail 2015-2018**

M. Maxime Groleau dépose la proposition d'entente de travail 2015-2018. Il en détaille les modifications par rapport à l'entente précédente.

Il est proposé par M. Raymond Gagné et appuyé par M. Claude H. Pelletier d'approuver la proposition d'entente de travail et de prolonger la durée de celle-ci jusqu'au 31 décembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-1019**

6) **MATIÈRES ORGANIQUES**

a) **Point sur l'étude de faisabilité**

Le mandat d'étude de faisabilité a été confié, tel que prévu, à la firme Solinov inc., experts conseil en environnement. Le rapport de cette étude sera transmis à la RIDT dans les prochaines semaines.

7) **VARIA**

(aucun sujet soulevé)

8) **PROCHAINE RENCONTRE**

Le troisième mercredi du mois soit le mercredi 18 février 2015.

9) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier de lever l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-1060**

---

Gilles Garon, président

---

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier